



DECISION N° 2023 - 229

**Convention de formation Ville de Perpignan/Images en Bibliothèques, en vue de la participation de M. ESPAZE Philippe à la formation "La réalité virtuelle en médiathèque"**

Direction Ressources Humaines et Relations Sociales  
Service Formation

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2122-23 et L 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et /ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

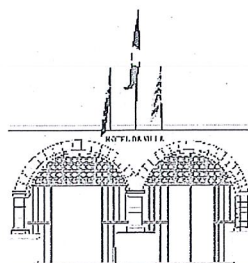
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint,

Considérant que les associations et organismes de formation, dont celui ci-après cité, proposent des actions de formation professionnelle à des agents territoriaux de la Ville de PERPIGNAN, dans le cadre de plans de formation ou d'actions ponctuelles validées par l'autorité territoriale,

**DECIDE**

**Article 1**

Une convention de formation professionnelle est conclue avec l'organisme suivant : **Images en Bibliothèques** en vue de la participation de Monsieur ESPAZE Philippe, agent territorial de la Ville de Perpignan, à la formation « La réalité virtuelle en médiathèque » du 6 au 7 avril 2023 à Paris, pour un montant total de 250€ TTC.



## **Article 2**

Le coût des prestations prévues par cette convention sera prélevé sur le budget communal (chapitre 011 020 – crédits des services extérieurs – article 6184 – versements à des organismes de formation)

## **Article 3**

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

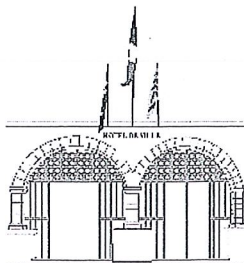
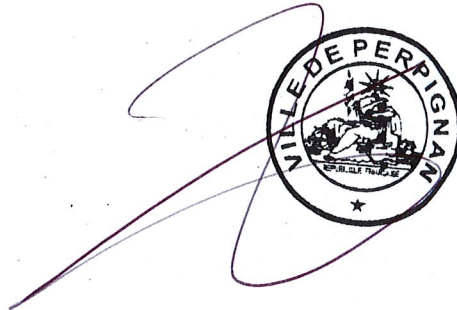
Fait à Perpignan, le **03 MARS 2023**

ID Télétransmission : **066-216601369-20230303-169662-AU-J-J**

Accusé reçu le : **03 MARS 2023**

Affiché le : **03 MARS 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint



## CONVENTION DE FORMATION

Entre l'association **Images en Bibliothèques** d'une part et  
la **MAIRIE DE PERPIGNAN**

---

*(Nom de la structure)*

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Images en bibliothèques déclare organiser la formation :

### LA RÉALITÉ VIRTUELLE EN MÉDIATHÈQUE

**Durée : 2 jours**

**Date : Du 06 au 07 avril 2023**

**Lieu : Forum des images et à la bibliothèque du cinéma François Truffaut, Paris**

Le montant, par personne, hors hébergement, repas et transports, est de : 360 euros (trois cent soixante euros). Un tarif préférentiel de 250 euros (deux cent cinquante euros) est accordé aux établissements adhérents à l'association Images en bibliothèques.

**MAIRIE DE PERPIGNAN**

---

*(Nom de la structure)*

s'engage à prendre à sa charge le règlement des frais d'inscription de M / Mme :

**Philippe ESPAZE**

---

*(Nom du stagiaire)*

**Pour un montant de :**

**360 euros** (tarif non adhérent)

**250 euros** (tarif adhérent)

### VOS CONTACTS À IMAGES EN BIBLIOTHÈQUES :

**e.roc@imagesenbibliotheques.fr** Erika Roc, chargée d'administration (suivi des inscriptions, facturation)

**a.calzada@imagesenbibliotheques.fr** Adèle Calzada, chargée de formation (renseignements)

**Tel : 01 43 38 07 97**

Adresse postale : Images en bibliothèques, à l'attention d'Erika Roc, 36 rue Godefroy Cavaignac, 75011 Paris

## LA FORMATION

**PRÉREQUIS :** aucun

### PRÉSENTATION :

Depuis quelques années la réalité virtuelle fait son apparition en médiathèque. Au cœur du festival Newsimages développé par le Forum des images à Paris, cette formation questionne les nouvelles pratiques liées à la valorisation de la réalité virtuelle qui nécessite un équipement spécifique. Quels sont les critères à prendre en compte lorsque l'on souhaite s'équiper de matériel dédié (casques de réalité virtuelle, ordinateurs, système son...) ? Comment faire une veille dans ce domaine ? Quelle médiation et quels dispositifs d'éducation aux images peuvent être mis en place en bibliothèque ?

### ACCESSIBILITÉ :

Veuillez préciser si vous êtes en situation de handicap et détailler vos besoins en terme d'accessibilité. L'équipe d'Images en bibliothèques fera le nécessaire pour réunir les meilleures conditions possibles pour vous accueillir.

### OBJECTIFS :

- Découvrir des œuvres en réalité virtuelle
- Réfléchir à l'intégration de la réalité virtuelle dans les collections des médiathèques
- Obtenir des clés pour faire de la médiation et de l'éducation à l'image autour des œuvres en réalité virtuelle

### COMPÉTENCES ET APTITUDES DÉVELOPPÉES LORS DE LA FORMATION :

- S'approprier des outils et des méthodes de travail
- Obtenir des repères pour la gestion d'un fonds de réalité virtuelle
- Être à même d'impulser des projets de médiation

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Retours d'expérience d'une pratique professionnelle, découverte de films, rencontres, échange.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Évaluation de l'acquisition des compétences : un bilan oral est réalisé et un questionnaire d'évaluation est complété par écrit par les participants en fin de formation.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

- 1 · Compléter le formulaire de pré-inscription disponible sur la page de présentation de la formation sur le site d'Images en bibliothèques, ou envoyer le formulaire PDF par mail à Erika Roc, [e.roc@imagesenbibliotheques.fr](mailto:e.roc@imagesenbibliotheques.fr).
- 2 · Une réponse est adressée à la personne qui s'inscrit afin de lui confirmer que sa place est bien réservée dans un délai maximum de 15 jours.
- 3 · Attention, dans le cas d'une inscription payante, l'inscription n'est validée qu'à réception de la convention de formation signée ou du bon de commande délivré par le service formation.
- 4 · La convocation est envoyée au participant de la formation 15 jours avant la formation.

## CONDITIONS D'ANNULATION

### ANNULATION DE L'INSCRIPTION DU STAGIAIRE :

L'inscription du stagiaire peut être annulée au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Dans ce cas, les frais d'inscription seront annulés et aucune somme ne sera demandée. Les frais d'inscription restent dus en cas d'annulation non signalée par écrit au plus tard quinze jours avant le début du stage, ou en cas d'absence du stagiaire à la formation. En cas de force majeure entraînant l'annulation de l'inscription dans un délai inférieur, un justificatif sera demandé (par exemple, arrêt maladie).

### ANNULATION DE LA FORMATION EN CAS DE NOMBRE INSUFFISANT DE STAGIAIRES :

Images en bibliothèques se réserve le droit d'annuler la formation si elle n'obtient pas un nombre suffisant d'inscriptions, soit cinq inscrits pour cette formation. Dans ce cas, elle en informe les instances concernées au plus tard trois semaines avant le début de la formation. L'annulation de la formation entraîne l'annulation de la présente convention.

### ANNULATION DE LA FORMATION EN CAS DE FORCE MAJEURE :

La présente convention se trouvera annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence qui entraîneraient l'annulation de la formation. En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre conformément au droit commun, à l'appréciation des tribunaux compétents mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage).

## FACTURATION

### Adresse de facturation :

NOM DE LA STRUCTURE ET DU SERVICE CONCERNÉ :

MAIRIE DE PERPIGNAN

### ADRESSE :

PLACE DE LA LOGE BP20931

CODE POSTAL : 66931

VILLE: PERPIGNAN CEDEX

Chorus pro obligatoire :  OUI  NON

Code service : \_\_\_\_\_

N° de SIRET : 21660136900012

N° d'engagement : \_\_\_\_\_

### Personne à contacter :

Christelle Borreil

03 MARS 2023

à PERPIGNAN

Pour la structure :

Pour le Maire,  
Par subdélégation  
joint



Pour Images en bibliothèques  
Marianne Palesse, Déléguée générale

  
IMAGES EN BIBLIOTHEQUE  
SERVICE FORMATIONS  
38 rue Godéroy Cavaignac  
75011 Paris  
Tél : 01 43 38 07 97

